



Minute sécurité

Protocole de communication lors des opérations de levage : utilisation de la radio et communication « 3 voies »



Lorsque le protocole de communication entre le chef de manœuvre et le conducteur de l'engin, est oral, à partir d'une radio (talkie-walkie, autre, ...), les règles suivantes s'appliquent :

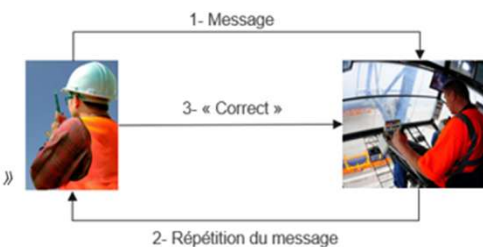
1. Vérifier, avant l'opération, le **bon fonctionnement des appareils radios** (essai/contrôle radio)
2. S'assurer que le **canal de discussion est libre** (fonction des secteurs)
3. Vérifier que **c'est le bon engin qui est en liaison avec le chef de manœuvre** (exemple : erreur possible dans certaines halles avec plusieurs ponts en activité)
4. Utiliser la **communication sécurisée « 3 voies »** pour éviter toute ambiguïté dans les messages

La communication sécurisée « 3 voies » pour garantir la compréhension des messages

- **Emission du message** : l'émetteur délivre le message de façon claire, complète et ciblée
- **Répétition du message** : le destinataire répète le message à l'identique et dans son intégralité (collationnement)
- **Confirmation** : l'émetteur confirme de façon simple que le message reçu a bien été compris par le destinataire (« c'est correct »)

Exemple :

1. Emission du message par le chef de manœuvre :
« Pont SA32, je te demande une montée lente de la charge »
2. Répétition du message par le pontier :
« Ici Pont SA32, tu me demandes d'effectuer une montée lente de la charge ? »
3. Confirmation par le chef de manœuvre :
« Oui, c'est correct »



Standard AMF chef de manœuvre : [AMF securite - Documents - Standard Chef de Manoeuvre - Tous les documents](#)



Règle d'or n° 5

Je respecte toutes les règles concernant la manutention des charges et ne me tiens jamais sous une charge

